

Une affaire de convictions

Pour produire du miel bio, il faut être convaincu du bien-fondé de cette démarche. Car le différentiel de prix entre le miel bio et le miel conventionnel ne permet pas toujours de compenser les surcoûts imposés par le cahier des charges. Mais des solutions existent et l'Opaba a organisé une journée dédiée à l'apiculture biologique afin de développer les conversions et de les pérenniser.

Jusqu'à récemment, la filière apicole biologique a souffert d'un manque de structuration, limitant la circulation de l'information, sur les difficultés rencontrées comme sur les solutions à envisager. Un écueil en passe d'être surmonté puisqu'une commission apiculture a été créée à la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), en charge notamment d'effectuer une veille réglementaire et de réaliser des enquêtes, car très peu de chiffres sont disponibles sur la filière. Un travail de rapprochement des différents acteurs de la filière - Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (Itsap-Institut de l'abeille), Institut technique de l'agriculture biologique (Itab), Associations de développement de l'apiculture (Ada), etc. - a également été effectué. Et, pour 2015, c'est l'Alsace,

L'apiculture bio en chiffres

- 96 000 ruches bios en France
- 524 apiculteurs bios, dont la majorité ont plus de 500 ruches
- 12,6% du cheptel apicole français est bio
- Quatre bassins de production du miel bio : Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Paca, Midi-Pyrénées
- L'Alsace compte 19 apiculteurs bios

et plus précisément l'Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace (Opaba) qui a été désignée comme coordinatrice des travaux réalisés par cette commission. Le train est en route. En attestent les quatre journées techniques consacrées à l'apiculture biologique organisées cet automne dans le Centre, en Rhône-Alpes, en Paca et en Alsace.

Des apiculteurs bios peu nombreux mais bien ancrés

Si l'Opaba a été désignée comme coordinatrice de la commission apicole de la Fnab alors que l'Alsace ne compte que 19 apiculteurs bios, c'est que cette organisation professionnelle a acquis une certaine expérience en la matière, notamment grâce à sa commission apiculture qui regroupe les apiculteurs bios depuis plusieurs années, avec pour missions « d'effectuer de la veille réglementaire, de mutualiser les moyens, d'organiser des achats groupés », explique Antoine Gueidan, apiculteur bio à Sélestat et responsable de cette commission. En 2003, l'Alsace comptait deux apiculteurs bios. De 2005 à 2007, une vague d'installations et de conversions a porté ce chiffre à 17. Depuis, la filière enregistre des conversions et des cessations

d'activité qui s'équilibrent presque puisqu'en 2014, 19 apiculteurs détenaient le label bio en Alsace. À noter que de 2007 à 2014, le nombre de ruches bios est passé de 1 800 à 3 300, une évolution plus marquée que celle du nombre d'apiculteurs qui tend à montrer que les apiculteurs bios ont augmenté leur cheptel.

Du miel bio, c'est des fleurs bios et du sucre bio

Les particularités dans la conduite des ruches liées au cahier des charges pour l'apiculture biologique sont multiples : les ruches en plastique ou en polystyrène sont interdites, la cire utilisée doit être bio, les traitements sanitaires doivent être bios et les abeilles doivent elles aussi « manger bio ». Or les éléments inscrits dans le cahier des charges européen sur les zones de butinage peuvent prêter à interprétation. En effet, le cahier des charges stipule que, dans un rayon de 3 km autour du rucher (les abeilles n'allant guère plus loin pour trouver leur nourriture), 50% de la floraison doit être naturelle ou de culture biologique. Et les ruchers de production doivent être éloignés de toute source de pollution. Or, à partir de quand est-on suffisamment éloigné et qu'est-ce qu'un site pollué ? Les différents organismes de contrôle n'ont pas la même interprétation de la réglementation... Aussi les apiculteurs souhaitent-ils que ces points soient précisés sur la base d'arguments scientifiques car ils laissent planer une épée de Damoclès sur leur tête. En effet, si la zone de butinage est estimée non conforme au cahier des charges par le contrôleur, le miel issu de la ruche incriminée devra être déclassé, mais pas la ruche. Les apiculteurs apparaissent d'ailleurs tiraillés entre leur volonté d'être crédibles auprès du consommateur, qui aura du mal à comprendre que du miel bio puisse être produit en bordure



Olivier Gotorbe, Dominique Ganter, Alain Mazurier, Christophe Ringeisen et Pierre Stephan (absent sur la photo) ont expliqué le mode de conduite des ruches en bio. Photo Bérangère de Butler

partie de leur stock de miel avec l'hiver. D'autres, lassés de nourrir leurs abeilles avec du sirop fabriqué avec du sucre de canne, certes bio, mais guère local, se sont tournés vers du sirop de sucre de betterave bio en provenance d'Allemagne.

Du miel bio, dans une ruche bio

En ce qui concerne l'entretien des ruches, seules la flamme directe et la vapeur sont autorisées en attendant que d'autres produits, comme la soude caustique, ne soient inscrits sur la liste des produits autorisés, car tant qu'ils n'y figurent pas, ils sont interdits. Enfin, toute la cire utilisée dans les ruches doit être bio, ce qui, étant donné la rareté et le coût de cette denrée, peut être source de difficulté, notamment en phase de conversion. Ensuite, les apiculteurs bios arrivent généralement à fonctionner en circuit fermé en recyclant la cire d'opercule issue de leurs ruches

garantissent la qualité de leur travail auprès des consommateurs. Au contraire, certains aimeraient qu'ils aillent plus loin en incluant plus souvent des analyses de résidus de pesticides pour prouver la qualité de leurs produits.

Enfin un des piliers de l'agriculture biologique, c'est aussi l'entraide et la mutualisation. En la matière, les apiculteurs bios alsaciens peuvent compter sur le Centre d'étude technique agricole apicole d'Alsace, créé en 1990, qui a impulsé une bonne dynamique. Et certains apiculteurs, comme ceux de la vallée de Kaysersberg, ont déjà l'habitude de se prêter, d'échanger du matériel. Pour Alain Mazurier, cette culture de l'entraide pourrait être étendue à la sélection et à la multiplication des souches de reines. Et Pierre Stephan souhaite que cette culture s'étende aux agriculteurs biologiques au sens large, afin que les apiculteurs bios soient mieux informés de la localisation des parcelles bios pour y positionner leurs

Les intervenants

Cette table ronde, animée par Christophe Ringeisen, chargé de mission à l'Opaba, re-

groupait les deux cofondateurs de la miellerie collective du Pays welsche, Dominique Ganter et Olivier Gotorbe. Dominique Ganter s'est installé en apiculture en 1989 et s'est converti à l'apiculture biologique en 2005. La création de la miellerie s'est accompagnée d'une augmentation de son rucher de 130 à 250 ruches. Et, depuis peu, son épouse Marie Ray Prou l'a rejoint au sein du Gaec l'Abeille bleue. Olivier Gotorbe s'est installé en apiculture biologique en 2002, après avoir travaillé comme saisonnier dans de grandes fermes apicoles du sud de la France : « Il m'a fallu cinq ans pour atteindre un niveau de production satisfaisant et arriver à perdre moins de 20% des ruches pendant l'hiver », rapporte-t-il. Pour lui, les principales difficultés ont consisté à adapter le travail d'apiculteur qu'il avait pratiqué dans le sud de la France au climat alsacien et à apprendre à lutter efficacement contre le varroa. Depuis la création de la miellerie en 2007, Olivier Gotorbe a augmenté son cheptel jusqu'à atteindre 350 ruches en production. Ils étaient accompagnés d'Alain Mazurier, apiculteur bio à Lapoutroie depuis 2008, et de Pierre Stephan, apiculteur pluriactif à Lichtenberg, en bio depuis 2012. Malgré des parcours différents, les intervenants se rejoignent sur un point : la motivation pour le passage en bio relève surtout d'une conviction personnelle. Car les miels bios et conventionnels ont sensiblement les mêmes qualités organoleptiques et sont valorisés à des niveaux de prix équivalents. Par contre, les apiculteurs bios doivent composer avec un surcoût lié au nourrissage bio et à une lutte contre le varroa qui nécessite une surveillance plus régulière.

d'autoroute, et la nécessité, dans une région aussi artificialisée que l'Alsace, de trouver des emplacements qui soient à la fois productifs et respectueux du cahier des charges. D'autres points du cahier des charges donnent matière à réflexion : normalement, les apiculteurs bios doivent laisser suffisamment de miel dans les ruches pour que les colonies puissent passer l'hiver. Mais en Alsace, les apiculteurs prélèvent tout le miel de forêt car il est peu digeste. Une tolérance s'applique donc sur le nourrissage des abeilles qui n'est pas interdit mais qui doit se faire avec des produits bios. Avec diverses stratégies à la clé. Un apiculteur profite ainsi de la prolifération de la balsamine dans son secteur pour y faire butiner ses abeilles qui peuvent ainsi reconstituer une bonne

pour fabriquer de la cire gaufrée qui servira de base aux futurs cadres. Les apiculteurs bios sont régulièrement contrôlés sur tous ces points (emplacements des ruches, type de nourrissage, origine de la cire) par des organismes certificateurs. Ils ne se plaignent pas de ces contrôles qui

ruches. Lors de cette journée, Alexis Ballis, technicien apicole à la Cara, a présenté les avancées en matière de lutte biologique contre le varroa. Une intervention qui fera l'objet d'un article dans une prochaine édition.

Béregère de Butler

Une récolte de miel moyenne en 2015

Après trois mauvaises années, dont l'année 2014 catastrophique, où la perte de récolte de miel avait été telle que la procédure des calamités agricoles avait été enclenchée, les stocks des apiculteurs étaient au plus bas. La récolte 2015 de miel semble enfin correcte. « Nous avons bénéficié d'un très bon printemps, avec de très bonnes conditions d'avril à juin. Puis, à partir de juillet, la sécheresse est venue compliquer les choses », rapporte Alexis Ballis, conseiller en apiculture à la Cara. De manière globale, la floraison des différentes espèces mellifères a été satisfaisante et toutes les espèces étaient légèrement en avance par rapport à une année moyenne. Avec un point positif : « La miellée d'acacia a directement enchaîné avec celle de fleurs alors que dans une année classique, il y a une rupture à cette période charnière. » Mais dans le détail, Alexis Ballis a pu constater des situations très hétérogènes : « Le secteur de Colmar a produit très peu de miel d'acacia, la floraison du châtaignier a été perturbée par la sécheresse un peu partout, la miellée de sapin, fin juin, a été brève et hétérogène selon les secteurs. » La qualité de l'hivernage dépendra en partie de la qualité de l'alimentation des colonies au mois d'août, avec un manque de pollen à déplorer dans certaines zones où les apiculteurs devront soutenir les colonies en apportant régulièrement du sirop et/ou du pollen aux ruches. Selon l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf), la production de miel 2015 se situerait dans une fourchette allant de 15 000 à 17 000 t. Le syndicat apicole rappelle que la France produisait en 1995 environ 33 000 t de miel et importait pour la même année entre 6 000 et 7 000 t. En 2014, elle n'avait produit que 10 000 t de miel, avec une importation record de près de 30 000 t.



Environ 70 personnes ont participé à cette journée, dont une vingtaine d'apiculteurs amateurs et une trentaine d'apiculteurs professionnels et de porteurs de projets d'installation en apiculture. Photo Ilona Bonjean

L'EST AGRICOLE ET VITICOLE

Venez découvrir
notre chaîne

YouTube
EAV PHR

Cette semaine,
coup de projecteur sur...
une journée technique
en apiculture
biologique.

Retrouvez
tous nos reportages
agricoles et viticoles

